

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 juillet 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 DAC 383** Subventions (18.000 euros) à quatre associations organisant des manifestations littéraires à Paris. (4e, 7e, 13e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer quatre subventions de fonctionnement pour des associations dont le but est de soutenir la lecture, le livre et l'édition de qualité ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 euros est allouée à l'Association Paris Polar, 11 rue Caillaux (13e), pour l'organisation de la treizième édition du festival Paris Polar en 2018. 2018-02350 14576

Article 2 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 7e arrondissement, à l'association Lire c'est Libre, 11 Impasse Louis Bayart, 60280 Clairoux pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2018. 2018- 06846 185893.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association l'Autre Livre, association internationale d'éditeurs indépendants située 48, rue Sainte Croix de la Bretonnerie (4e) pour organiser la quatorzième édition du Salon l'Autre Livre en 2018. 2018-02469 37482

Article 4: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.500 euros dont 500 euros sur proposition de la Mairie du 7e arrondissement est attribuée à l'association Culture et Bibliothèques pour Tous, 22 rue de Cauchy (15e). 2018-00745 2018-06444 19714

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris et ainsi répartie :

- 16.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 313
- 2.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**